

## Calendrier prévisionnel d'avancement 2017 pour les personnels fonctionnaires et les personnels sous statut CANSSM

Avancement /Grades	CAP prévue le :
Adjoint administratif principal 1ère classe et 2ème classe 2018	19 septembre 2017
Adjoint technique principal 1ère classe et 2ème classe 2018	10 octobre 2017
<b>CAN</b> Adjoint administratif principal 1ère classe 2018	27 juin 2017
Secrétaire d'administration de la CDC de classe normale 2017 et 2018	20 juin 2017 et 19 décembre 2017
<b>CAN</b> Secrétaire d'administration de classe normale 2017 et 2018	27 juin 2017
Secrétaire d'administration de la CDC de classe supérieure 2017 et 2018	29 juin 2017
<b>CAN</b> Secrétaire d'administration de classe supérieure 2017 et 2018	27 juin 2017
Secrétaire d'administration de la CDC de classe exceptionnelle 2018	19 décembre 2017
<b>CAN</b> Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle 2018	27 juin 2017
Attaché d'administration 2018	30 novembre 2017
Attaché principal d'administration 2018	23 novembre 2017
Attaché hors classe et échelon spécial 2018	19 octobre 2017
<b>CAN</b> Attaché principal d'administration 2018	14 novembre 2017
<b>CAN</b> Chef de service hors classe 2018	14 novembre 2017
Administrateur général 2017	18 mai 2017
Administrateur civil hors classe 2018	12 octobre 2017

## LOI TRAVAIL

L'année qui s'achève aura été porteuse de changements majeurs pour le dialogue social dans notre pays. La loi du 8 août 2016, dite loi Travail, modifie les règles d'exercice de vos mandats au service des salariés tant au niveau de l'entreprise que des branches. Au-delà de la branche et de l'entreprise, c'est tout le code du travail et notre façon d'envisager le dialogue social dans le pays qui opèrent une mutation profonde à horizon 2019.

La CFTC est consciente des enjeux et de l'ampleur de la tâche qui nous incombe à tous. C'est pourquoi, dès le début des travaux sur le projet de loi, nous avons opté pour une approche constructive. Là où d'autres dénonçaient sans proposer, nous avons su être force de proposition pour peser sur les débats et, au final, améliorer le texte de loi. J'en veux pour preuve le renforcement du rôle de la branche comme contrepartie aux nouveaux espaces de négociation ouverts aux entreprises, des espaces par ailleurs nécessaires à leur développement et, par conséquent, au développement de l'emploi. C'est ainsi que grâce à notre engagement que les commissions paritaires de branche que nous demandons de longue date vont enfin voir le jour. Les moyens syndicaux, qui étaient les grands oubliés dans la loi Rebsamen, ont aussi été améliorés : crédits d'heures, formation, accès au numérique...autant d'avancées que nous avons demandées et obtenues.

**« La vérité n'est pas dans la loi mais dans l'usage que nous en ferons! »**

### **LANCEMENT DU CPA : UN AGENDA RESPECTÉ, MAIS UN ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF ATTENDU**

Le 12 janvier 2017 a été lancé officiellement le compte personnel d'activité prévu par la loi travail. La CFTC accueille avec enthousiasme la concrétisation de ce compte dont elle défend le principe depuis ses débuts. Elle tient par ailleurs à souligner le respect du calendrier. Elle continue pour autant à défendre une vision plus ambitieuse du dispositif à travers son engagement dans les différents groupes de travail. Engagée dans les 4 groupes de travail, et attachée au caractère universel du CPA, la CFTC ne cesse de rappeler l'importance d'une intégration rapide des travailleurs indépendants au dispositif. Elle défend également, dans le cadre de la réflexion sur l'accompagnement du titulaire, que ce droit à l'utilisation soit réel afin que le CPA ne reste pas un dispositif de plus, méconnu et non utilisé ! C'est pour cela qu'elle demande un accompagnement physique, notamment des utilisateurs les plus fragiles, afin que son utilisation soit la plus efficiente possible. Enfin, dès le début des débats sur la loi travail, la CFTC a exprimé le souhait d'intégrer au CPA d'autres dispositifs que ceux prévus actuellement (CPF, compte pénibilité et compte engagement citoyen). L'enjeu pour la CFTC est de tendre à terme vers un véritable outil de gestion du parcours de vie. L'intégration dans le CPA d'un compte temps devrait par exemple être une piste à suivre. C'est pourquoi la CFTC demande la mise en place rapide de « la concertation sur les dispositifs pouvant être intégrés dans le compte personnel d'activité » prévue par l'article 42 de la loi.